

Les droits humains ne sont pas arrivés jusqu'à nous!

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. La situation actuelle montre que, 60 ans plus tard, le combat continue, en particulier pour les populations les plus défavorisées. L'Unesco a voulu soutenir l'action d'ATD Quart Monde dans ce domaine, en lui attribuant la mention honorable du prix Unesco/Bilbao pour la promotion d'une culture des droits de l'homme. Cette distinction sera remise le 10 décembre à Eugen Brand, de nationalité suisse, délégué général du Mouvement international ATD Quart Monde par le directeur général de l'UNESCO, aux côtés de Stéphane Hessel, récipiendaire du prix principal.

Le 15 novembre, lors de la réunion de l'Université populaire Quart Monde, des personnes en situation de pauvreté et d'autres personnes intéressées, ont fait le point de la mise en oeuvre des droits humains en Suisse. Les exemples qui suivent comme la campagne menée avec Amnesty International sur le thème « Les droits humains ne sont pas arrivés jusqu'à nous » à l'occasion du 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, montrent que des progrès considérables sont à faire. En permettant aux plus pauvres de s'exprimer et de dialoguer avec d'autres, l'Université populaire Quart Monde représente un effort pour réaliser l'article 19 de cette Déclaration (Liberté d'opinion et d'expression). Car le plus souvent les plus pauvres n'ont pas de voix, ils ne sont pas écoutés et n'ont pas le droit d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations. Ils n'ont que le droit de se taire et de faire ce que les différents services leur commande.

De nombreux autres droits sont bafoués. En voici quelques-uns relevés le 15 novembre à Treyvaux.

- * Une personne de 66 ans, qui a été mise au travail forcé non déclaré par les services sociaux dès l'âge de 12 ans est à l'AVS et aux prestations complémentaires. Elle se voit dire « Si vous aviez fait l'école et un apprentissage comme tout le monde, vous ne seriez pas là à vivre sur les impôts ! » (droit à la dignité ; droit au respect de la réputation et de l'honneur).
- * Une femme de 40 ans se voit refuser par les services sociaux le droit de soigner un abcès dentaire. Ils refusent aussi à son fils une opération nécessaire. Une autre personne âgée ne peut payer les lunettes qui lui sont indispensables (droit à la santé).
- * Plusieurs personnes, habitant dans des villes différentes, vivent dans des logements surpeuplés avec des enfants en bas âge, des enfants ou des jeunes adolescents (droit au logement).
- * Un jeune placé dans un foyer depuis plusieurs années est renvoyé chez sa mère, car il a atteint sa majorité. Sa maman voit son aide sociale diminuer fortement, alors que ses charges augmentent, sous prétexte que son fils devrait bénéficier d'une aide sociale et lui donner de l'argent. Mais pour le moment son fils ne touche aucune aide ! (droit à des ressources pour vivre dans la dignité)
- * Il est très rare que ces personnes aient droit aux loisirs, alors qu'ils vivent dans des tensions souvent très grandes et qu'ils sont souvent très fatigués par la vie.

Face à ces situations injustes, ATD Quart Monde en appelle à l'opinion publique pour que les droits humains arrivent jusqu'aux plus défavorisés. Aussi il demande que la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté soit basée sur l'accès de tous aux droits humains. Il fait, dans ce cadre, trois propositions :

- * Le Conseil fédéral doit mener une campagne pour combattre les préjugés visant à considérer les personnes en situation de pauvreté comme des « fainéants », des « profiteurs », des « abuseurs »...
- * un large débat doit être lancé sur le rôle, la pratique et les moyens du travail social, ainsi que sur des relations entre les travailleurs et les bénéficiaires fondées sur le respect de la dignité et la possibilité de recours si ça se passe mal.
- * un observatoire doit être créé pour mieux connaître les situations d'injustice vécues par les personnes en situation de pauvreté, la réflexion des personnes concernées et les initiatives prises pour améliorer le respect de la dignité et des droits.

Pour toute information sur ATD Quart Monde, voir notre site : www.quart-monde.ch
Contact presse : Olivier Gerhard – 076 566 05 63